ARRÊTÉ n°2025/07/1455

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction politique de la ville

D-2506-003668

Objet : Animation *Les mercredis des familles* (quartier d'été 2025) **– Place Docteur Jacques Arnoux (Place des Halles)**
Organisée par l'association des Petits Débrouillards
Autorisation d'occupation du domaine public
Le mercredi 16 iuillet 2025 de 18 à 22 heures

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales dans ses articles L2212-2 et L2212-5, L2213-2 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2122-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L 113-3 ;

VU le Code de la Route dans ses articles R417-10 et R411- 8 ;

VU la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence consolidée le 24 novembre 2016 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 28 juillet 1992 ;

VU la délibération du conseil municipal n°2023/05/066 en date du 24/09/2019 attribuant la délégation de service public à la fourrière automobile ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008-193-7 du 11 juillet 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;

VU la circulaire du ministère de l'Environnement du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage,

VU l'arrêté municipal 2018/03/527 en date du 29/03/2018 portant interdiction de l'usage des gobelets jetables et des contenants en verre applicables aux débits de boissons, restaurants, marchands ambulants et associations à l'occasion de manifestations sur la commune ;

VU la modification de l'arrêté 2025/05/1152 en date du 22 mai 2025 relatif à l'animation Quartier d'été – n'a plus lieu cour de la salle des Pins située rue Salvador Allende mais à la Place du Docteur Jacques Arnoux organisée par l'association des petits débrouillards et non plus en partenariat avec l'association KROKO ROLLER.

CONSIDERANT que l'association des Petits Débrouillards organise une animation *Les mercredis des familles* (quartier d'été) Place du Docteur Jacques Arnoux, le 16 juillet 2025 de 18 à 22 heures ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté d'animation de quartier d'été n°2025/05/1152 en date du 22 mai 2025 est modifié comme suit :

L'association des Petits Débrouillards est autorisée à organiser une animation *Les mercredis des familles* (quartier d'été) le 16 juillet 2025 de 18 à 22 heures sur la Place du Docteur Jacques Arnoux.

Article 2 : Le bénéficiaire de l'autorisation est le seul responsable des incidents, dommages et litiges qui pourraient survenir, du fait de leur installation, sur le domaine public.
La responsabilité de la ville ne pourra donc pas être engagée même si l'incident ou le dommage se produit sur le domaine public.

Article 3 : La régie technique municipale sera chargée de la mise en place du matériel nécessaire et de l'affichage du présent arrêté ;

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, et monsieur le directeur de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 17 JUIL. 2025

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT
GARD

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- ~~*son dépôt en préfecture le*.....~~
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*..17 JUIL. 2025.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier

PLAN DE LA PLACE DU DOCTEUR JACQUES ARNOUX